

France – Universalisation du Traité

Mardi 23 août 15H00-18H00

Monsieur le Président,

Le Traité sur le commerce des armes vise à instituer les normes internationales communes les plus strictes possibles aux fins de réglementer le commerce légal d'armes classiques et de prévenir et d'éliminer le commerce illicite d'armes classiques et d'empêcher leur détournement. Sa mise en œuvre effective par les États parties et son universalisation constituent des défis majeurs, compte tenu du fait que la réglementation du commerce international des armes est un effort mondial.

Seule l'adhésion du plus grand nombre possible d'Etats permettra d'imposer ce Traité comme une norme internationale de référence.

C'est pourquoi la France tient à saluer les efforts menés par la présidence allemande en vue d'encourager de nouveaux Etats à adhérer au Traité. Nous partageons votre constat selon lequel il pourrait être utile d'engager une réflexion interne sur un éventuel plan à plus long-terme qui permettrait de poursuivre les efforts d'universalisation, un processus d'adhésion étant parfois long et allant bien au-delà d'une ou deux années. Dès 2016, la France avait, conjointement avec l'Italie, appelé les Etats à réfléchir sur les meilleurs moyens de rendre cohérents et pérennes les efforts d'universalisation.

Monsieur le président,

Nous saluons également les efforts entrepris par l'Union Européenne et ses Etats membres dans le cadre du programme européen ATT-OP III dont l'objectif est de contribuer à l'universalisation et à la pleine mise en œuvre du TCA. La France participe activement à ce programme par l'intermédiaire de l'agence de coopération française Expertise France mais également la mobilisation de ses experts nationaux au profit des ateliers et séminaires organisés dans ce cadre.

Je vous remercie.